

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 08699

Numéro SIREN : 832 201 685

Nom ou dénomination : 2b3c

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2023 sous le numéro de dépôt 10843

2023/10243

« 2b3c »

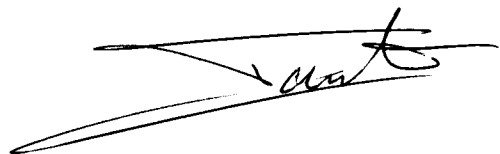
Société par Actions Simplifiée
au capital de 15.000 €
Siège social : 3 Villa de Villiers
92200 - NEUILLY SUR SEINE
832.201.685 RCS NANTERRE

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 SEPTEMBRE 2022

Bilan, Compte de résultat, Annexe

Certifié vrai en
Le Président.



Bilan

Actif	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	8 500	8 500		1 606
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 000		2 000	1 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	10 500	8 500	2 000	2 606
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	444 418	29 418	415 000	883 764
Créances				
Clients et comptes rattachés	311		311	71
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	1 279 789		1 279 789	628 961
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	119 000		119 000	45 982
Charges constatées d'avance	126		126	175
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 843 644	29 418	1 814 226	1 558 957
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 854 144	37 918	1 816 226	1 561 556

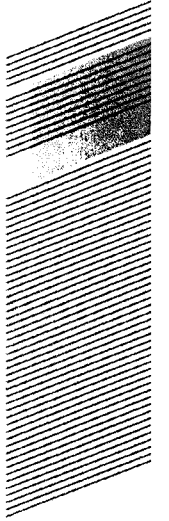
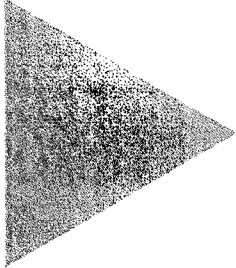
Bilan

Net au
30/09/22

PASSIF			
Capital social ou individuel		15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-89 046	-86 089
Résultat de l'exercice		61 191	2 848
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		-135 238	-74 046
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
<i>Emprunts</i>			
<i>Découverts et concours bancaires</i>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			
Emprunts et dettes financières diverses			
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		1 918 310	1 603 710
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		31 646	29 158
<i>Personnel</i>			
<i>Organismes sociaux</i>			
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>			
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>			
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>			
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		1 508	2 736
Dettes fiscales et sociales		1 508	2 736
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES		1 951 364	1 635 604
Ecarts de conversion - Passif			
TOTAL PASSIF		1 816 126	1 561 558

Compte de résultat

	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois	du 01/10/20 au 30/09/21 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. Abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	422 500	255 000	167 500	65,69
Production vendue	462	1 295	-833	-64,32
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits		27	-27	-100,00
Total	422 962	256 322	166 640	65,01
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	1 593	21 176	-19 583	-92,48
Variation de stock (m/ses)	468 764	216 417	252 347	116,60
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	9 771	9 724	47	0,48
Total	480 128	247 317	232 811	94,13
MARGE SUR M/SES & MAT	-57 166	9 005	-66 171	-734,79
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	2 420	3 685	-1 265	-34,32
Salaires et Traitements				
Charges sociales				
Amortissements et provisions	1 606	8 158	-6 552	-80,32
Autres charges		76	-76	-100,00
Total	4 026	11 918	-7 893	-66,22
RESULTAT D'EXPLOITATION	-61 191	-2 913	-58 278	NS
Produits financiers				
Charges financières				
Résultat financier				
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	-61 191	-2 913	-58 278	NS
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles		45	-45	-100,00
Résultat exceptionnel		-45	45	-100,00
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT DES EXERCICES	-61 191	-2 958	-58 233	NS



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2B3C

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 1 816 226 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 61 191 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de transport : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La vente d'un lot de bien immobilier est constaté au cours de l'exercice.

Notes sur le

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Augmentation ou diminution de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	8 500			8 500
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 500			8 500
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 000	1 000		2 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 000	1 000		2 000
ACTIF IMMOBILISE	9 500	1 000		10 500

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quota part du capital détenue	Résultat de l'exercice
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI BASS'UN 33950 LEGE-CAP-FERRET	2 000	-54 956	100,00	-22 438
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Capital	Valeur ajoutée	Montant des prêts et avances	Cautions accordées	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 000	2 000	1 279 789		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Note : le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	6 894	1 606		8 500
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	6 894	1 606		8 500
ACTIF NON COURANT	6 894	1 606		8 500

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 280 226 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances de moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	311	311	
Autres	1 279 789	1 279 789	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	126	126	
TOTAL	1 280 226	1 280 226	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Tableau des dépréciations par catégorie

	Montant
Dépréciation des stocks	29 418
TOTAL	29 418

[Notes](#)[le bilan](#)

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 150 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 951 464 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 646	31 646		
Dettes fiscales et sociales	1 508	1 508		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 918 310	1 918 310		
Produits constatés d'avance				
Total	1 951 464	1 951 464		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 918 310			

Charges à payer

Fournisseurs - fact. non parvenues	8 043
Etat - autres charges à payer	1 508
Total	9 551

Notes sur les comptes

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges Financières	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Assurance		126	
Total			

Annexes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 879 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2017, la société SAS 2B3C est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SASU 2 B 3.





S.A.S. 2b3c

*3 Villa de Villiers
92200 Neuilly sur Seine*

**S.A.S. AU CAPITAL DE 15 000 €
R.C.S. : NANTERRE 832 201 685**

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022

EFICO - Siège : 66, rue Henri Vasseur - 95100 ARGENTEUIL

S.A.S. d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 1 426 000 € - R.C.S. Pontoise 531 454 254
Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France et la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre
N° d'identification intracommunautaire FR 61531454254
Tél. : +33 (0)1 30 72 52 00 - Fax : +33 (0)1 30 72 52 59

S.A.S. 2b3c
3 Villa de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

S.A.S. au capital de 15 000 €
R.C.S. : Nanterre 832 201 685

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Septembre 2022

S.A.S. 2b3c
3 Villa de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

S.A.S. au capital de 15 000 €
R.C.S. : Nanterre 832 201 685

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Septembre 2022

A l'associée unique de la société 2b3c,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la *S.A.S. 2b3c* relatif à l'exercice clos le *30 Septembre 2022* tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Stock :

Au 30 septembre 2022, le stock est inscrit à l'actif pour une valeur nette comptable de 415 milliers d'euros soit 23 % du total de l'actif.

Notre appréciation de cette évaluation s'est fondée sur les modalités de comptabilisation et de suivi de ce compte par la société.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Vérifier la valorisation du stock avec les comptes de charges liés à l'activité ;
- Validation des principales pièces justificatives constituant ces dépenses ;
- Analyser les mouvements de stocks liés aux ventes de l'exercice.

Emprunts et dettes financières :

Au 30 septembre 2022, le compte courant avec la société mère est inscrit au bilan pour une valeur nette comptable de 1 918 milliers d'euros soit 106 % du total du passif.

Notre appréciation de cette évaluation s'est fondée sur les modalités de comptabilisation et de suivi de cette dette par la société.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Valider la réciprocité du compte courant avec les comptes de la société concernée ;
- Valider les modalités de rémunération de cette dette avec les conventions signées entre les sociétés ;

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relative aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES
CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES
AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES
A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

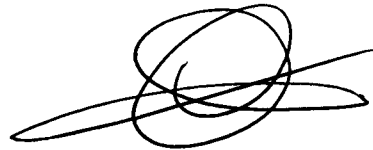
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Argenteuil, le 15 mars 2023

EFICO
Commissaire aux Comptes



Johanne AUBRY
Associée

« 2b3c »

Société par Actions Simplifiée
au capital de 15.000 €
Siège social : 3 Villa de Villiers
92200 - NEUILLY SUR SEINE
832.201.685 RCS NANTERRE
SIRET : 832.201.685.00019
APE : 4110A

PROPOSITION D'AFFECTION DE RESULTAT
EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS

DEUXIEME RESOLUTION

Le président a proposé à l'associée unique d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 s'élevant à 61.191,31 € en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur.

-:-:-:-

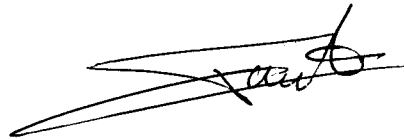
AFFECTATION DU RESULTAT

DECISIONS A CARACTERE ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 MARS 2023

DEUXIEME DECISION
Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 s'élevant à 61.191,31 € en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur.

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT
Monsieur Thierry CANTORNE



Catherine PUECH-FABRE
Avocat en Droit des Sociétés au Barreau des Hauts de Seine

Montmagny, le 26 avril 2023

GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
Service du RCS
4 Rue Pablo Neruda
92000 NANTERRE

Objet : SAS « 2b3c » - 832.201.685

Monsieur le Greffier,

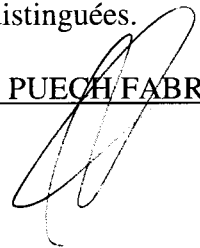
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, aux fins de dépôt, les pièces suivantes concernant la société « 2b3c » à NEUILLY-sur-SEINE :

- 1 exemplaire des comptes clos le 30/09/2022 (bilan actif-passif, compte de résultat, annexe),
- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux comptes,
- 1 exemplaire de la proposition d'affectation de résultat et la résolution de l'affectation,
- 1 chèque de 45,02 € à l'ordre du Greffe.

Je vous remercie de me faire parvenir le récépissé de dépôt et la facture en mon cabinet secondaire de MONTMAGNY.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes salutations distinguées.

Catherine PUECH/FABRE



Bureaux & Correspondance

273 Ter Rue d'Epinay
95360 MONTMAGNY

Siège

20-22 rue Marius AUFAN
92300 LEVALLOIS-PERRET

☎ **01.30.10.02.05**

✉ **contact@puechfabre.fr**

☎ **01.39.83.53.64**

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté